



Mairie de Bellegarde
Rue de l'Hôtel de Ville
30127 Bellegarde
Tel. 04.66.01.11.16
Mél. mairie.accueil@bellegarde.fr

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

Pièce 4.2

Protection des ressources en eau potable

Planche 1 - Zonage de la commune

Échelle : 1:10 000

Date d'établissement : 05/07/2024

Prescription par DCM le 24/09/2018

1^{er} Arrêt par DCM le 13/07/2022

2^e Arrêt par DCM le 04/07/2023

Approbation par DCM le 08/07/2024

UADG-URBANISME



Cerog



Urba.Pro

Urba.Pro



ALTEMIS



Naturee



Naturee



Nikolay SIRAKOV

Géomaticien - Cartographe

Arcadi



Destination des sols*

▭ Limite et nom de zone (R151-17)

Protection des ressources en eau

- Captage
- ▨ Zone de protection rapprochée
- ▨ Zone de protection éloignée

Références cadastrales

- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- ▭ Limite et numéro de parcelle
- ▭ Limite de commune
- Cimetière

* Les articles cités se réfèrent au code de l'urbanisme




Tableau des zones

Référence	Désignation
UA	Secteur urbanisé de confortement des centralités, où sont introduites des dispositions réglementaires incitatives à la densification, à la mixité fonctionnelle et à la mixité sociale
N	Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
Ni	Secteur où sont situés des aménagements d'espaces publics, d'équipements sportifs et de loisirs, des bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que les bâtiments de faible dimension
Np	Secteur dédié à l'accueil d'un équipement de production d'énergie photovoltaïque
Nc	Secteur dédié aux activités de carrières existantes et/ou à la création d'ouvrages hydrauliques
Npc	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des mesures de protection des captages d'eau potable
Np	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des raisons écologiques, environnementales (ERC...)
Nr	Secteur naturel à dominante d'accueil touristique de type camping-car ou autre
Ar	Secteur agricole dédié au Centre Technique de recherche interprofessionnel des fruits et légumes (CTFL)
AUCh1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (tranche 1)
UH2	Secteur à vocation d'habitat mixte (petits logements collectifs R+1, maison de ville, maisons individuelles en mitoyenneté)
UH3	Secteur à vocation dominante d'habitat individuel
Nz	Secteur correspondant aux dispositifs de gestion des eaux pluviales de la ZAC des Ferreries
AUCh2	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (tranche 2 fermée à l'urbanisation)
UH4	Secteur à vocation principale d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif
NdF	Secteur dédié à l'activité des centres de stockage de déchets ultimes
A	Secteur agricole à préserver en raison du potentiel agricole, biologique et/ou économique du sol ou du sous-sol
UI	Secteur urbanisé à vocation industrielle
UX	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques
UIH	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat où sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écocorrections
UIH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat dense
UXa	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques en aménagement autonome
UIH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat où sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écocorrections, en aménagement autonome
UIH3	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - H+3)
UIH4	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - H+2)
Ue	Secteur urbanisé à vocation dominante d'équipement public et/ou d'intérêt collectif
Np	Secteur dédié à une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
AUSB	Secteur d'urbanisation future à long terme (soit constructible en l'état à vocation dominante d'habitat)
Nd	Secteur dédié à l'activité de déchets recyclables/renouvelables
As	Secteur réservé à la station de lavage collectif pour les engins agricoles
UEI	Secteur urbanisé en lien avec l'activité postale
AUC1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'activité économique
UH5c	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - H+5)